

29.11.2021 - 11:09 Uhr

Les entreprises de transport municipales doivent être soutenues

Bern (ots) -

Le télétravail, la fermeture de restaurants ou les interdictions des grands événements pendant la pandémie de coronavirus ont lourdement pénalisé les TP municipaux cette année encore. L'Union des villes suisses s'engage donc avec force pour une participation de la Confédération à la compensation des pertes de recettes subies par les transports locaux.

Dans son deuxième paquet de mesures de soutien pour les transports publics durant la crise du COVID-19, le Conseil fédéral propose que la Confédération participe cette année aussi à hauteur d'un tiers à la compensation des "pertes financières liées à la crise" dans les transports locaux - comme elle l'a déjà fait en 2020. Le Conseil fédéral estime la perte de recettes dans les transports locaux à quelque 150 millions de francs; sa contribution s'élèverait donc à 50 millions de francs. Le reste doit être pris en charge par les cantons et les communes.

L'Union des villes suisses s'engage avec véhémence pour un soutien de la Confédération, ce qu'elle a déjà exprimé sans ambiguïté dans sa réponse à la consultation sur le 2e paquet de mesures, qui de manière incompréhensible ne prévoyait pas de participation de la Confédération aux indemnités destinées aux transports locaux. Les villes demandent au Conseil national et au Conseil des États de suivre le Conseil fédéral.

La mobilité fait partie des services de base, même durant la crise

Les pertes financières essuyées par les entreprises de TP sont élevées en raison des mesures de lutte contre la pandémie de coronavirus. Du fait du télétravail, il y a eu un nombre considérablement réduit de pendulaires en ville, et à cause de la fermeture des restaurants, des institutions culturelles ou des stades, le trafic de loisirs a lui aussi été significativement réduit. En même temps, la mobilité fait partie des services de base: les personnes qui travaillent dans des domaines d'importance systémique comme les employés des hôpitaux, des magasins d'alimentation ou des entreprises de logistique ont besoin des transports publics pour se rendre au travail. Ces services de base doivent être garantis même en temps de pandémie.

Pour l'Union des villes suisses, il est justifié que la Confédération, les cantons et les communes participent à l'indemnisation des pertes à parts égales. Certes, les transports locaux ne relèvent pas du domaine de compétence de la Confédération. Mais c'est elle qui a ordonné les mesures de lutte contre la pandémie. En outre, il faut éviter que le système de TP ne subisse des dommages durables. Les entreprises municipales de transport ont déjà liquidé leurs réserves partiellement ou totalement en 2020. Il est donc clairement indiqué que la Confédération offre un soutien financier.

Contact:

Sami Kanaan, Conseiller administratif de Genève, vice-président de l'UVS: 079 204 30 12

Kurt Fluri, Président de l'Union des villes suisses, conseiller national: 079 415 58 88

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100017932/100881904> abgerufen werden.